



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2023-392 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels requis pour la réalisation d'études préparatoires et de plans et devis pour divers travaux de mise à niveau d'infrastructures d'alimentation en eau potable*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 213 202;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 21 331;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 23 mai 2023
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate